

Canton de Morée.

Ce canton renferme 14 communes qui seules ou réunies entretiennent une école publique. Quelques-unes même ont des écoles privées.

Morée.

L'école publique de Morée est dirigée par le Sieur Duguet. Ce n'est pas, à beaucoup près, la meilleure du canton. L'instituteur qui est doué d'excellentes qualités comme époux, comme père de famille, n'a pas celles qui conviennent aux fonctions qu'il exerce. Son intelligence est bornée, sa capacité très médiocre ; il a du zèle, de la bonne volonté, mais il obtient peu de succès. Nous croyons qu'exiger plus de ses efforts, ce serait tenter l'impossible. Il se recommande du reste par sa conduite et sa moralité.

L'instituteur privé, M. Beulay est tout l'opposé du sieur Duguet. C'est un homme intelligent, capable, d'un extérieur imposant, d'une tenue parfaite et bien propre à donner à ses élèves une bonne direction. L'enseignement dans cette école est développé d'une manière convenable, les enfants travaillent et les succès s'obtiennent. M. Beulay fait honneur à son état. Aussi jouit-il comme homme et comme instituteur de la considération générale.

L'école de filles, placée au Bureau de bienfaisance et dirigée par une Sœur de la Sagesse, ne se distingue ni par la tenue ni par les résultats. Les enfants sont en trop grand nombre et trop pressés dans une salle étroite pour que la discipline soit facile à contenir et pour que les élèves puissent bien travailler.

Brévainville.

À la tête de l'école de Brévainville se trouve le sieur Foisy. Cette commune dont le bourg ne se compose que de quelques maisons et dont les villages sont très dispersés ne présente guère d'avantages à un instituteur. Nous ajouterons que la population y est minime ; cependant les enfants fréquentent assez volontiers l'école. Le sieur Foisy inspire de la confiance aux parents, non pas que sa capacité soit distinguée, mais il est soigneux, attentif, d'une conduite régulière et entièrement dévoué à ses fonctions. Les enfants se tiennent bien, et les résultats sont assez satisfaisants.

Busloup.

Le Sieur Ledoux dirige l'école communale de Busloup. Nous ne pensons pas qu'elle aura jamais des résultats satisfaisants. L'instituteur qui est chantre, sacristain, est trop à la dévotion du curé de l'endroit. Il est obligé souvent, pour son service à l'église, d'abandonner son école ; les enfants alors non seulement ne travaillent pas, mais prennent des habitudes de dissipation. Cette observation, nous ne la faisons pas pour déverser le blâme sur l'instituteur, nous savons trop bien qu'il subit, comme beaucoup d'autres, la conséquence de sa position peu avantageuse. Le Sieur Ledoux a du reste de la conduite (?), de la moralité, et si sa capacité n'est pas remarquable, nous croyons bien que le Cours Temporaire qu'il a suivi à l'Ecole Normale sera profitable à ses élèves.

Danzé, Le Rouillis¹, communes réunies.

Nous ne connaissons pas de communes qui soit plus indifférentes pour l'instruction que les communes de Danzé et de Rouillis qui ensemble forment une population de près de 1300 habitants. Quelle idée peut-on avoir des familles quand sur les 234 enfants des deux sexes qui peuvent fréquenter l'école, 36 seulement reçoivent l'instruction, et quelle instruction ! Quelques faibles notions de mauvaise lecture et une écriture plus détestable encore, un peu de calcul par routine. Trois causes influent puissamment sur cet état de choses. D'abord l'insouciance des parents qui est réelle, ensuite le peu d'agglomération de ces communes, enfin le défaut de soins que le Sieur Ledoux, frère du précédent, apporte dans l'exercice de ses fonctions. L'école est pour lui une chose tout à fait secondaire. Il s'occupe de commerce et ses affaires particulières passent avant celles de l'école. Si vous lui représentez qu'il a tort de s'absenter souvent, de fréquenter les foires et les marchés environnants, que son école en souffre, il vous répond avant tout qu'il faut vivre, que les revenus de sa classe sont à peu près nuls, et qu'il a besoin d'élever sa famille.

Espereuse².

Le Sieur Legrand a été appelé depuis peu à la direction de l'école de cette commune. Bien qu'elle ne soit en population que la 12^e des communes dont nous venons de parler, elle envoie à l'école presque autant d'élèves. Du reste, tous les enfants y reçoivent l'instruction. L'instituteur qui est un ancien fermier est loin d'avoir la connaissance à l'ordre du jour, mais il a tant d'exactitude, de soins, il s'occupe si exclusivement de ses fonctions, qu'il a inspiré la plus grande confiance aux parents et il l'a méritée par son zèle et sa bonne volonté. Cet instituteur a de l'ordre, ses élèves travaillent et relativement à sa capacité et à son intelligence, qui sont très ordinaires, il obtient des résultats.

Fréteval.

La commune de Fréteval, si nous en exceptons les villes, est peut-être l'une des plus avantageuses du département. Tous les enfants sans exception, au nombre de 138, fréquentent les écoles de cette localité. L'instruction cependant n'y est pas fort répandue et cela tient à la manière peu intelligente avec laquelle on la donne. L'instituteur communal, le sieur Leroy n'est pas dépourvu d'intelligence, mais sa capacité est fort ordinaire. Il aurait besoin d'étendre ses connaissances, de travailler, mais nous doutons que le temps dont il peut disposer en dehors de sa classe soit consacré à son instruction. Au détriment de son école, il a peut-être trop fréquenté les cafés et les billards, et nous ne voudrions pas affirmer que grâce à nos représentations, il ait entièrement perdu cette habitude. L'école est bien tenue, les élèves craignent le maître qui a un extérieur sévère. Quant aux résultats, ils sont fort ordinaires.

À côté de l'école communale se trouve une école privée de garçons tenue par le Sieur Alliaume. Cette école n'a de remarquable que sa mauvaise tenue. L'incapacité du maître est égale à l'ignorance des élèves.

¹ -Aujourd'hui hameau de Danzé

² -Aujourd'hui hameau de Rahart

L'école publique de filles est dirigée par une Sœur de la congrégation de Reuillé-sur-Loir. Comme il arrive presque toujours dans ces écoles, les élèves se font remarquer par leur tenue, leur docilité, la propreté de leur cahier ; nous voudrions pouvoir ajouter par leurs progrès ; mais ils sont faibles, et l'institutrice qui est jeune n'a pas encore beaucoup d'habitude de l'enseignement.

Lignièrès.

Il y a dans cette commune une grande insouciance pour l'instruction. Sur les 91 enfants des deux sexes qui pourraient aller à l'école, 36 seulement la fréquentent, encore peu régulièrement, en sorte que l'instituteur, avec beaucoup de zèle et de bonne volonté, ne peut espérer le bien qu'il désire. Le Sieur Daubignard ne manque pas d'intelligence. Ses connaissances sont ordinaires ; mais comme il a le goût du travail, comme il est jeune, il pourra facilement acquérir ce qui lui manque. En somme, c'est un instituteur qui mérite l'estime et la considération pour son exactitude, sa conduite et sa moralité.

Lisle.

Cette commune, l'une des plus petites du canton, est cependant l'une des plus avantageuses pour un instituteur. Bien qu'elle ne puisse fournir que 41 enfants, on en compte dans l'école jusqu'à 85. Sa position heureuse au milieu de Pezou et de Saint-Firmin, l'incapacité notoire et la mauvaise réputation des deux instituteurs de ces communes, expliquent cette grande affluence d'enfants. M. Goudeau n'est pas un instituteur à citer pour la capacité et l'intelligence ; mais il a le talent de bien tenir les enfants, il fait preuve de zèle et de régularité. Sa conduite est irréprochable et les résultats assez satisfaisants.

Pezou.

Pezou est assurément une des plus belles communes du canton tant pour sa population que pour sa position avantageuse sur une route magnifique. Elle devrait donc avoir une école remarquable par le nombre des élèves et le développement de l'instruction ; mais il n'en est rien. Le Sieur Legendre courbé sous le poids des années, sans énergie, sans capacité, ne peut être d'aucune utilité pour la commune. Il ne sortira jamais de son école que des enfants ignorants. Et quand on réfléchit que depuis 30 ans les choses sont ainsi, on ne peut que gémir sur le malheur d'une commune qui est affligée d'un pareil instituteur et qui cependant, par pitié pour son grand âge, tient à le conserver.

Saint Firmin.

Voici une école qui mérite à peine ce nom tant elle est arriérée, tant le maître est inacceptable, tant elle est peu fréquentée. Et qui croirait jamais qu'il en pût être autrement ? à la voir seulement de la salle où se tiennent les enfants et qui est dépourvue de matériel, à l'aspect des élèves dont l'extérieur est négligé et qui ont entre les mains quelques débris de livres sales et dégoûtants, au désordre qui règne partout et qui vous frappe, vous pouvez affirmer que l'instituteur a perdu toute confiance et que rien chez lui ne pourrait la justifier. La commune, au reste, réclame à grands cris son éloignement et nous ne pensons pas qu'il puisse s'y maintenir plus longtemps.

Saint-Hilaire.

La commune de Saint-Hilaire sera toujours pour un instituteur une collocation agréable en raison de ses revenus qui lui permettent de fournir à l'école tout ce qui est nécessaire. Le jeune Leroy qui y exerce depuis peu a tout à faire pour y développer l'instruction car elle a toujours été privée d'école. Cette tâche, nous en sommes certains, sera remplie avec zèle, intelligence et assez de capacité. Une seconde inspection dans son école nous mettra à même de porter un jugement définitif sur son aptitude pour l'enseignement.

Saint-Jean-Froidmentel.

L'école de Saint-Jean-Froidmentel est une des plus arriérées et des plus mal tenues du canton. L'inconvenance du local, jointe à l'incapacité de l'instituteur, ne pouvait manquer d'amener ces tristes résultats. Le Sieur Roquin, dont la conduite est bien peu propre à lui attirer la confiance des parents, ne s'est jamais douté de l'importance de ses fonctions et de la manière dont il devait les remplir. Encore, si cet instituteur pouvait s'améliorer, mais on peut dire de lui : le vase est imbibé, l'étoffe a pris son pli.

La Ville-aux-Clercs.

Nous arrivons avec plaisir à cette commune, car nous n'avons que du bien et beaucoup de bien à dire de l'instituteur. L'école qu'il dirige est une des plus remarquables de l'arrondissement tant pour la tenue que pour les résultats. Il a une grande réputation comme instituteur et il la mérite. Il a su inspirer une telle confiance aux parents que tous les enfants fréquentent l'école. Il a un esprit d'ordre qui se fait remarquer dans les moindres choses. S'il est sévère avec ses élèves, il l'est encore plus pour lui-même, et sa conduite, soit publique, soit privée, ne peut donner prise aux moindres blâmes. C'est le plus parfait modèle que les enfants puissent avoir sous les yeux. Heureuse et trop heureuse la commune qui a un pareil instituteur.

Comités locaux.

À l'exception du comité local de La Ville-aux-Clercs qui se rappelle quelquefois les devoirs qu'il a à remplir, les autres n'exercent ni surveillance ni contrôle sur les écoles de leur ressort.

Maisons d'école.

Des 14 communes du canton de Morée, trois seulement sont propriétaires de leur maison d'école. Encore, celle de La Ville-aux-Clercs aurait-elle besoin d'ajouter un logement pour l'instituteur. Les bonnes comme les mauvaises dispositions des autres communes ne nous sont pas connues.